

Les centres de prévention du suicide du Québec : des acteurs clés dans la relance post-pandémie

AVIS DU REGROUPEMENT DES CENTRES DE PRÉVENTION DU SUICIDE DU QUÉBEC (RCPSQ)

Déposé au ministre des Finances du Québec
dans le cadre des consultations prébudgétaires 2021-2022



Février 2021

LE REGROUPEMENT DES CENTRES DE PRÉVENTION DU SUICIDE DU QUÉBEC (RCPSQ)

Le RCPSQ est un organisme communautaire national fondé en 2015. Il a pour mission de regrouper, représenter et soutenir les centres de prévention du suicide (CPS) du Québec. Il compte 29 membres CPS répartis sur 12 régions sociosanitaires du Québec.

NOS RECOMMANDATIONS

À un moment où les communautés n'ont jamais eu autant besoin des organismes communautaires et où le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale est sur le point de dévoiler son plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire (PAGAC), le budget 2021 est un rendez-vous à ne pas manquer entre les organismes communautaires et le gouvernement. Il s'agit d'une occasion unique, pour le gouvernement, de mettre en place des mesures structurantes pour améliorer, à long terme, la situation des organismes et pour renforcer leur capacité d'agir à un moment où ils sont des acteurs clés pour la reconstruction du filet social dans le cadre de la post-pandémie.

Afin d'améliorer les conditions de vie de la population, d'assurer le respect de leurs droits et de réduire les inégalités socioéconomiques entre les plus pauvres et les plus riches, nous recommandons que le gouvernement soutienne adéquatement l'action communautaire autonome et la justice sociale.

Plus précisément, à l'instar du RQ-ACA et de ses membres, le RCPSQ recommande au gouvernement :

- ✓ D'investir 460 millions \$ supplémentaire dans le financement à la mission globale des organismes d'ACA et ce, afin de favoriser le respect de leur autonomie et de renforcer leur capacité d'agir;
- ✓ D'indexer annuellement les subventions à la mission globale de tous les organismes d'ACA selon la hausse des coûts de fonctionnement;
- ✓ D'investir massivement dans les services publics et les programmes sociaux afin de réduire les inégalités socioéconomiques et d'améliorer l'accès, sans discrimination, à des services publics universels, gratuits et de qualité;
- ✓ D'ajouter des sommes supplémentaires afin de tenir compte des besoins supplémentaires provoqués par la COVID-19;
- ✓ De donner à tous les ministères et organismes gouvernementaux les moyens financiers pour concrétiser les engagements du prochain Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire (PAGAC) dont la sortie est prévue pour le printemps 2021.

Ces recommandations vont dans le sens de la campagne [Engagez-vous pour le communautaire](#), qui réunit les 4 000 organismes de tous les secteurs de l'action communautaire autonome du Québec.

LE PAGAC – UN RENDEZ-VOUS HISTORIQUE À NE PAS MANQUER!

Pour assurer une plus grande reconnaissance et un meilleur soutien financier de l'action communautaire, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Jean Boulet, a amorcé, en mai 2019, des consultations en vue de l'élaboration d'un nouveau *Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire*. Plus d'une [centaine de mémoires](#) ont été déposés afin de mettre en lumière les besoins des organismes.

Ce plan d'action, dont la sortie est prévue pour le printemps 2021, est très attendu par les organismes communautaires qui vivent, depuis plusieurs années, dans des situations de sous-financement insoutenables.

C'est pourquoi le RCPSQ compte sur le ministre des Finances pour donner les moyens au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, de réellement faire une différence afin de renforcer la capacité d'agir de l'ensemble des organismes communautaires, en particulier pour les aider à faire face aux défis liés à la pandémie.

LE COMMUNAUTAIRE : UN MAILLON ESSENTIEL DU FILET SOCIAL

Le mouvement de l'action communautaire autonome compte plus de 4 000 organismes répartis dans toutes les régions. Il contribue à maintenir 60 000 salarié-e-s, ce qui représente 1,4 % de l'ensemble des emplois au Québec. Il est soutenu par 425 000 bénévoles qui lui offrent temps et engagement au quotidien. Il est fréquenté par plus d'un million de personnes vivant diverses formes de difficultés.

LES CENTRES DE PRÉVENTION DU SUICIDE

Ce sont des organismes communautaires qui ont pour mission de prévenir le suicide et ses impacts en assurant l'accès à des services de qualité. Ils visent aussi la sensibilisation et le développement des compétences des individus et des organisations.

Les clientèles ciblées par les CPS sont les personnes suicidaires, leurs proches, les personnes endeuillées à la suite d'un suicide ainsi que les intervenants qui les côtoient.

Comme certaines personnes sont plus à risque de se suicider, les CPS se préoccupent de développer des approches permettant de les rejoindre de façon précoce et proactive. De plus, en fonction du développement des pratiques et des particularités régionales, chaque CPS demeure à l'affût des divers problèmes sociaux qui émergent et s'ajuste, au fur et à mesure, à la clientèle la plus à risque.

En somme, les CPS du Québec sont des organismes communautaires qui interviennent activement en prévention du suicide au quotidien. Leurs actions conjuguées contribuent à resserrer les mailles du filet de sécurité au sein de la société québécoise. En ce sens, ils sont des acteurs incontournables de la prévention du suicide au Québec. Ils font preuve d'un profond engagement envers leur communauté et savent s'ajuster rapidement aux réalités qui changent au fil du temps. Et surtout, ils croient fermement qu'il est possible de prévenir cette mort évitable qu'est le suicide. Ils font partie intégrante du filet social québécois au même titre que les services publics et les programmes sociaux.

LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES : DES ACTEURS CLÉS DE LA PANDÉMIE

Le *Réseau québécois de l'action communautaire autonome* (RQ-ACA) a dévoilé, en octobre dernier, les [résultats d'un sondage exclusif](#) auprès de la population québécoise portant sur le rôle des organismes communautaires durant la pandémie. Le sondage, réalisé par la firme *L'Observateur*, révèle que les Québécois-es ont une haute opinion de la place des organismes communautaires dans l'espace public. Il est vrai qu'au cours des derniers mois, les organismes ont joué un rôle essentiel durant la pandémie, ne cessant de rivaliser de créativité et de résilience pour continuer d'être présents auprès des populations qu'ils desservent.

- ✓ 71,8% de la population croit qu'ils sont des acteurs clés durant la pandémie pour rejoindre les communautés les plus affectées.
- ✓ Selon 66,9% de la population, le rôle majeur des organismes communautaires en temps de pandémie est d'aider les gens à combler leurs besoins de base urgents.
- ✓ Trois autres rôles ressortent :
 - ◆ aider les gens à comprendre et à respecter les consignes de santé publique (57,9%) ;
 - ◆ soutenir les personnes vivant une situation de vulnérabilité (56,6%) ;
 - ◆ offrir aux gens un espace d'appartenance pour briser l'isolement et pour la création de réseaux d'entraide (54,2%).

Avec la pandémie, les organismes communautaires ont subi une pression supplémentaire importante alors qu'ils devaient combler les manques pour garantir un filet social aux personnes les plus vulnérables – et cette pression engendre des besoins supplémentaires pour tous les organismes.

D'ailleurs, 80,9% des personnes sondées pensent que les organismes communautaires devraient recevoir un soutien financier de base adéquat pour leurs activités et leur soutien à la population.

ACTIONS POSÉES PAR LE RCPSQ ET SES MEMBRES DANS LE CADRE DE LA PANDÉMIE

Depuis le décret de l'état d'urgence sanitaire du 13 mars 2020, notre Regroupement, à l'instar de nombreux autres organisme communautaires a répondu présent et, à cet effet, a travaillé de concert avec la *Direction générale de la santé publique* afin de prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer, entre autres, qu'aucune coupure de services ne survienne sur les lignes d'intervention locales des CPS et sur la ligne provinciale d'intervention téléphonique 1 866 APPELLE. Aucun effort n'a été ménagé pour tenir nos 29 membres CPS informés des développements en lien avec la pandémie et leur collaboration a été maintes fois sollicitée et obtenue très rapidement. Tout ce qui nous a été demandé a été livré.

Actions posées :

- ✓ Diffusion de 9 bulletins *MÉMO aux MEMBRES – spécial COVID-19* (entre le 17 mars et le 5 mai 2020).
- ✓ Mise en place, le 23 mars 2020, d'une cellule de crise composée de 7 membres CPS dont le mandat a été d'élaborer les *Directives concernant le télétravail et les bascules dans le contexte spécifique de la pandémie liée à la COVID-19* (ce document a été transmis aux CI(U)SSS par le MSSS).
- ✓ Rencontres statutaires hebdomadaires d'informations entre le 14 avril et le 23 juin 2020 avec les 29 membres CPS par le biais de la plateforme Zoom.
- ✓ Sondages express auprès de nos membres pour aider le RCPSQ à élaborer son plan de match (ex. : difficultés éprouvées sur la ligne d'intervention, changements de profil des appelants, réduction d'effectifs en lien avec la COVID-19, possibilité pour les CPS de rappeler d'anciens intervenants, possibilité de bascules avec leur système téléphonique, possibilité de prêter mains fortes à un autre CPS en cas de besoin, possibilité d'offrir des services en anglais).
- ✓ Élaboration d'un *Plan de bascules provincial* (transmis au MSSS).
- ✓ Partenariat avec le *Community Health and Social Services Network* (CHSSN) pour élaborer un mode de fonctionnement permettant d'assurer une réponse à la communauté anglophone du Québec en contexte de pandémie et à plus long terme.
- ✓ Projet de partenariat communautaire avec la *Croix-Rouge* pour sensibiliser et former leur personnel et leurs bénévoles du Québec (projet débutant le 1^{er} décembre 2020 et se terminant le 1^{er} juin 2022).

De plus, dans le contexte de l'opération COVID de la Croix-Rouge, 14 sessions de sensibilisation ont été offertes à l'intention des intervenants, coordonnateurs, conseillers et gestionnaires actuellement sur le terrain et confrontés à de grande détresse. Celles-ci ont débuté le 11 novembre 2020.

- ✓ Suivi régulier des variations d'achalandage sur les lignes d'intervention téléphonique.
- ✓ Préparation d'ateliers de sensibilisation par le biais de la plateforme Zoom, à des petits groupes de 10 à 15 personnes, afin de répondre à la commande de Mme Andrée Laforest, *Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation*, à la PDG de la *Société d'habitation du Québec* de s'assurer que ses 75 appelants, qui ont à faire des appels de courtoisie auprès des personnes âgées (environ 30 000 personnes) habitant en HLM, soient sensibilisés à la problématique du suicide afin qu'ils puissent apporter une réponse appropriée aux aînés vivant de la détresse et qu'ils puissent repérer les personnes suicidaires. L'offre a finalement été déclinée pour des raisons administratives.
- ✓ Soumission, le 25 septembre dernier, du *Plan d'action des centres de prévention du suicide (CPS) du Québec pour assurer une réponse efficace en lien avec l'augmentation appréhendée des demandes d'aide subséquente à la pandémie* à la suite d'une commande urgente du bureau du ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux.
- ✓ Organisation de sessions de formation à l'intention des formateurs et des intervenants des CPS sur l'utilisation efficace de la plateforme Zoom afin que cette technologie soit bien maîtrisée.
- ✓ Redémarrer des formations, très sollicitées, entre autres, par les CI(U)SSS, et des autres services d'intervention et ce, par le biais de la plateforme Zoom.

LE CARACTÈRE ESSENTIEL DU FINANCEMENT À LA MISSION

Si les organismes d'ACA sont en mesure de jouer un rôle clé pendant la pandémie, c'est grâce à leur autonomie face aux orientations gouvernementales qui leur permet d'avoir une grande capacité de résilience et d'adaptation. Cette autonomie est directement liée au type de financement, à la mission globale, qui leur permet d'avoir le plein contrôle sur les décisions, orientations et actions de leur organisme et leur donne le pouvoir d'agir rapidement et efficacement afin de répondre aux besoins des populations qu'ils rejoignent.

Le caractère essentiel du financement à la mission devient d'autant plus important dans le contexte actuel de crise où le communautaire doit faire face à une recrudescence des besoins et que la tendance semble se maintenir à moyen et à long terme. Cette crise sans pareil a plongé des dizaines de milliers de personnes dans des situations précaires. C'est pourquoi, il nous apparaît crucial de renforcer, dès maintenant, la capacité d'agir des organismes communautaires qui sont en première ligne pour soutenir les populations vivant diverses formes de difficultés.

UN MANQUE À GAGNER TOTAL ESTIMÉ À 460M\$

Depuis la mise en œuvre de la [Politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire](#) entre 2001 et 2006, jusqu'à tout récemment en 2017, aucun investissement sérieux n'a été fait pour le financement de base des organismes communautaires. Pendant cette période, les demandes d'aide et de soutien ont explosé en raison de la réduction des investissements dans les services publics et les programmes sociaux, en particulier pendant la période d'austérité de 2015 à 2018, plongeant ainsi le communautaire dans une situation de sous-financement perpétuel. Le manque à gagner pour l'ensemble des organismes d'action communautaire autonome est estimé à 460 millions\$.

Pour le secteur de la prévention du suicide, le montant pour 2021-2022 est estimé à 6 068 624\$.

Actuellement, les CPS peinent à retenir leur personnel qualifié qui est happé par le réseau public, en pénurie de personnel, qui offre des salaires et avantages sociaux nettement supérieurs à ce que les CPS peuvent offrir. Pour maintenir les services actuels, les CPS doivent être capables de travailler sur la rétention du personnel en offrant des conditions salariales correspondant aux exigences des postes et compensant pour les

inconvénients liés aux conditions exigées pour ce travail (horaires atypiques et variables, jours, soirs, nuits, fins de semaine, journées fériées, niveau de stress associé à certaines situations). De plus, la diversité des actions proposées, jumelée aux heures d'ouverture, nécessite une hausse du nombre de postes au sein des équipes de travail. Il ne faut pas oublier que l'embauche de personnel supplémentaire, pour les CPS, implique aussi l'ajouts de postes informatiques et téléphoniques et l'adaptation des locaux en conséquence. Il s'agit là de dépenses supplémentaires justifiant un soutien financier accru.

Selon les données fournies par les CPS, en 2020-2021, ceux-ci ont reçu du PSOC, à la mission globale, un montant totalisant 11 033 131\$ incluant l'indexation de 2,2%. Toutefois, leurs demandes pour cette même année totalisaient une somme de 16 563 443\$. Il s'agit donc d'un manque à gagner de 5 530 312\$ qui, une fois indexé à 3,25%, représenterait un rehaussement total de 6 068 624\$ pour 2021-2022.

UNE INDEXATION INEXISTANTE OU INSUFFISANTE

L'absence ou l'insuffisance d'indexation du financement à la mission appauvrit les groupes davantage chaque année, puisqu'ils ne peuvent pas assumer la hausse de leurs dépenses (loyer, électricité, charges sociales comme employeur, etc.). C'est pourquoi l'indexation des subventions à la mission doit être accordée à tous les groupes et calculée en fonction de la hausse des coûts de fonctionnement, estimée à 3,25% annuellement.

UN FILET SOCIAL À RECONSTRUIRE

La crise sanitaire actuelle rend visibles les conséquences du sous-financement des services publics et des programmes sociaux et amplifie les inégalités sociales. À l'instar de la *Coalition Main rouge*, nous demandons au gouvernement d'adopter certaines mesures fiscales ou de couper dans quelques dépenses, pour aller chercher un potentiel de 10 milliards \$ en revenus supplémentaires, chaque année. Cela permettrait de faire face aux prochaines crises et de réinvestir suffisamment pour le nécessaire renforcement du filet social québécois.

Voir les [solutions fiscales proposées par la Coalition Main rouge](#), disponibles en ligne.

Pour la liste de nos membres, voir l'Annexe 1.

ANNEXE 1 - LISTE DES MEMBRES DU RCPSQ

Régions		Nom de l'organisme
01	BAS ST-LAURENT	Centre de prévention du suicide et d'intervention de crise du Bas-St-Laurent
		Centre prévention suicide du KRTB
02	SAGUENAY-LAC ST-JEAN	Centre prévention du suicide 02
03	QUÉBEC	Centre de prévention du suicide de Québec
		Centre de prévention du suicide de Charlevoix
		CPS de Portneuf - L'Arc-en-ciel
04	Mauricie-et-Centre-du-Québec	Centre de prévention du suicide Accalmie
		Centre de prévention suicide Arthabaska-Érable inc.
		Centre d'écoute et de prévention suicide Drummond
05	ESTRIE	JEVI Centre de prévention du suicide-Estrie
		CPS de la Haute-Yamaska
06	MONTRÉAL	Suicide Action Montréal
08	ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	Besoin d'aide 24/7
		Centre Prévention Suicide d'Amos
		Centre de prévention du suicide d'Abitibi-Ouest inc.
		Centre de prévention du suicide de Malartic
		Centre de prévention du suicide de Rouyn-Noranda
		Centre de prévention du suicide de Senneterre
		Centre de prévention du suicide du Témiscamingue
Centre de prévention du suicide de la Vallée-de-l'Or		
09	CÔTE-NORD	Centre de prévention du suicide Côte-Nord
10	NORD DU QUÉBEC	Comité Prévention Suicide de Lebel-sur-Quévillon
14	LANAUDIÈRE	Centre de prévention du suicide de Lanaudière
15	LAURENTIDES	Centre de prévention du suicide Le Faubourg
16	MONTÉRÉGIE	Centre de crise et de prévention du suicide du Haut-Richelieu-Rouville
		Centre de crise et de prévention du suicide La Traversée
		Ressource de transition Le Tournant
		La Maison sous Les Arbres
		Contact Richelieu-Yamaska